Département de pédagogie, formation à l'enseignement de l'art chorégraphique

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Bulletin d'inscription 2020

MODULE 1 : **18 et 19 janvier 2020**
Variation 3ème cycle Conservatoire et Examen d'Aptitude Technique

MODULE 2 : **28 et 29 août 2020**
Humanités numériques

MODULE 3 : **27 et 28 octobre 2020**
Politiques culturelles

© Blaise Adilon

Le département de pédagogie, enseignement de l'art chorégraphique, propose des **actions courtes de formation professionnelle** reposant sur son expérience en matière de formation au Certificat d'aptitude à l'enseignement.
Répondant ainsi à une forte demande des professionnels de la danse (danseurs, chorégraphes, professeurs, formateurs, coordonnateurs ou directeurs), ces formations décloisonnent les savoirs pour envisager l'acte d'enseigner dans une posture ouverte, réflexive et porteuse de valeurs humanistes et d'une culture chorégraphique assumée.
Ce socle permet d'aborder des problématiques professionnelles tout

en accompagnant l'évolution du métier d'enseignant aux nouvelles missions émergentes.

Les modules proposés

1er module : dédié à l'apprentissage des variations de fin de 3ème cycle des conservatoires et EAT pour le DE de professeur de danse en classique, contemporain et jazz pour l'année 2020. Chorégraphes ou interprètes directs seront les passeurs de la richesse artistique spécifique à chaque variation.
2nd module : interroge en quoi la communauté des danseurs/professeurs est concernée par l'étude des humanités numériques, en dégageant le champ des applications possibles en pédagogie de la danse.
3ème module : atteste que l'art chorégraphique est un maillon des politiques culturelles et qu'à ce titre, il participe de la démocratisation, de la diversité et du dynamisme d'un territoire. Les sciences politiques ouvriront ainsi une réflexion critique sur l'évolution de l'enseignement artistique

Prise en charge

Le CNSMD de Lyon étant référencé par les organismes collecteurs (DATADOCKÉ), cette action de formation peut être prise en charge par les OPCA-OPCO ou les employeurs.
Pour les prises en charges, prendre contact avec le département de pédagogie, formation enseignement art chorégraphique.